



QUESTION ECRITE (art. 41 du Règlement du CG)

déposé(e) en séance du Conseil général du 23.03.2026

Sécurisation du carrefour route de la Vallée / route de Morgins

Le carrefour situé sur la route cantonale de la Vallée, entre l'ancien hôpital et le tunnel de contournement, à la jonction avec la route de Morgins en provenance de l'église, est reconnu comme particulièrement dangereux.

Plusieurs accidents s'y sont produits ces dernières années, dont un accident mortel récemment, ce qui suscite une vive inquiétude au sein de la population.

Nous sommes conscients que cet axe ne relève pas de la compétence de la municipalité. Toutefois, ce carrefour se situe sur le territoire de notre commune et, à ce titre, il nous paraît légitime que les préoccupations des habitantes et habitants de Monthey puissent être relayées auprès des instances compétentes.

Dans ce contexte, nous souhaitons poser les questions suivantes au Conseil municipal :

Le Conseil municipal a-t-il été informé par les instances compétentes de projets ou de mesures visant à améliorer la sécurité de ce carrefour ?

Des études ou analyses ont-elles été réalisées récemment concernant la dangerosité de ce carrefour ?

Le Conseil municipal a-t-il entrepris, ou envisage-t-il d'entreprendre, des démarches auprès des instances compétentes afin de demander des mesures de sécurisation supplémentaires ?

Au vu de la gravité des accidents survenus et du risque persistant pour les usagers, il apparaît essentiel que des mesures concrètes puissent être étudiées sans délai.

Nous remercions le Conseil municipal pour l'attention portée à cette question et pour les démarches qu'il pourra entreprendre.

Nom prénom : Dan Solioz

Représentant le parti / groupe : Monthey Demain

Date : 23.03.2026

➔ A transmettre, à l'issue de la séance, au bureau du Conseil général

Conseil général

Réponse à la question écrite de
représentant du
formulée en séance du Conseil général le
répondu en séance du Conseil général le

M. Dan SOLIOZ
parti Monthey Demain
23.03.2026
15.06.2026

Titre :

Sécurisation du carrefour route de la Vallée / route de Morgins

Développement :

Le carrefour situé sur la route cantonale de la Vallée, entre l'ancien hôpital et le tunnel de contournement, à la jonction avec la route de Morgins en provenance de l'église, est reconnu comme particulièrement dangereux. Plusieurs accidents s'y sont produits ces dernières années, dont un accident mortel récemment, ce qui suscite une vive inquiétude au sein de la population.

Nous sommes conscients que cet axe ne relève pas de la compétence de la municipalité. Toutefois, ce carrefour se situe sur le territoire de notre commune et, à ce titre, il nous paraît légitime que les préoccupations des habitantes et habitants de Monthey puissent être relayées auprès des instances compétentes.

Dans ce contexte, nous souhaitons poser les questions suivantes au Conseil municipal :

Le Conseil municipal a-t-il été informé par les instances compétentes de projets ou de mesures visant à améliorer la sécurité de ce carrefour ?

Des études ou analyses ont-elles été réalisées récemment concernant la dangerosité de ce carrefour ?

Le Conseil municipal a-t-il entrepris, ou envisage-t-il d'entreprendre, des démarches auprès des instances compétentes afin de demander des mesures de sécurisation supplémentaires ?

Au vu de la gravité des accidents survenus et du risque persistant pour les usagers, il apparaît essentiel que des mesures concrètes puissent être étudiées sans délai.

Nous remercions le Conseil municipal pour l'attention portée à cette question et pour les démarches qu'il pourra entreprendre.

1. SITUATION ACTUELLE

Le Service cantonal de la mobilité (SDM), responsable de la sécurité et de l'aménagement du carrefour de la Torma sur la H201, a sollicité il y a quelques mois la réalisation d'un audit RSI (Road Safety Inspection) auprès du bureau SwissTraffic afin d'évaluer le tronçon compris entre le carrefour Pesse et le carrefour de la Torma. Un RSI est un outil utilisé pour évaluer la sécurité des infrastructures routière. Il permet notamment de :

- examiner des tronçons routiers existants pour identifier des lacunes de sécurité en matière d'équipement routier et de régulation du trafic.
- proposer des solutions pour assainir les déficits relevés afin d'améliorer la sécurité des usagers de la route.

À la suite de l'accident mortel récent, le SDM, a demandé une mise à jour du RSI afin d'y intégrer l'analyse du carrefour concerné. L'adjudication d'un mandat au bureau SwissTraffic a été effectuée début mai 2026 par le SDM.

Les conclusions de l'audit RSI seront transmises à la Commune de Monthey dès que le rapport aura été remis.

Il convient aussi de relever que le SDM prévoit d'abaisser la vitesse sur la route internationale H201 sur un tronçon situé sur le territoire de la commune de Troistorrents. Le régime de vitesse applicable sur la commune de Monthey, incluant le carrefour de la Torma, n'est a priori pas concerné par cette mesure, ce secteur étant considéré comme hors localité.

2. POSITIONNEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

Outre le récent événement, le Conseil municipal constate que de nombreux accidents ayant entraîné des dégâts matériels se sont produits au carrefour de la Torma au cours des dernières années. Il considère dès lors qu'une analyse approfondie et structurée des différentes mesures de sécurisation envisageables telle qu'engagée par le SDM s'impose.

3. DÉFENSE DES INTÉRÊTS COMMUNAUX

Compte tenu de la démarche engagée par le SDM, le Conseil municipal charge les Services de la Sécurité ainsi que le Service des Infrastructures, Mobilité, Environnement & Sports d'examiner les conclusions de l'audit RSI et de soumettre à la Municipalité les propositions du SDM et du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement.

Monthey, le 18 mai 2026